



**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 AVRIL 2024 – 10H30**

DIRECTION GÉNÉRALE
JS/ML/

Sur convocation adressée le 10 avril 2024, le Conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Julien SANCHEZ, Maire de BEAUCAIRE.

M. le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 10h30.

M. le Maire fait l'appel des membres de l'assemblée.

PRÉSENTS :

Julien SANCHEZ	Marie-France PERIGNON	Alberto CAMAIONE
Mireille FOUGASSE	Marie-Pierre THIEULOY	Max SOULIER
Hélène DEYDIER	Simone BOYER	Maurice MOURET
Roger ROLLAND	Yvette CIMINO ROUVIER	Roger LANGLET
André CAMBI-GOURJON	Jean-Pierre PERIGNON	René DANNE
Corinne LECHEVALLIER BONNIN	Karine BAUER	Nelson CHAUDON
Liliane PEPE BONNETY	Jacqueline LE SPEGAGNE	Dominique PIERRE
Luc PERRIN		

REPRÉSENTÉS :

Stéphane VIDAL	représenté par	Julien SANCHEZ
Gilles DONADA	représenté par	Max SOULIER
Audrey CIMINO	représentée par	Marie-France PERIGNON
René BATINI	représenté par	Hélène DEYDIER
Eliane HAUQUIER	représentée par	Marie-Pierre THIEULOY
Martine HOURS	représentée par	Alberto CAMAIONE
Vincent SANCHIS	représenté par	Mireille FOUGASSE
Gabriel GIRARD	représenté par	Karine BAUER
Pascale NOAILLES DUPLISSY	représentée par	Jacqueline LE SPEGAGNE
Charles MENARD	représenté par	Luc PERRIN

ABSENT :

Lionel DEPETRI

M. le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se lever et entonner l'hymne national « **La Marseillaise** ».

- L'hymne National est entonné -

Le quorum étant atteint, M. le Maire fait procéder à la désignation du secrétaire de séance, qui, sur sa proposition, est élu à l'unanimité, en la personne de **M. Max SOULIER**.

1. DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC – FOURRIÈRE AUTOMOBILE – ATTRIBUTION

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que par délibération n°23.167 du 22 décembre 2023, le Conseil Municipal a approuvé le principe de la gestion de la fourrière automobile dans le cadre d'une délégation de service public, et a approuvé le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport sur le choix du mode de gestion, et a décidé du lancement de la consultation.

A l'issue de la consultation en procédure de délégation de service simplifiée, deux plis ont été reçus.

Il est proposé au Conseil Municipal, conformément au rapport final d'analyse des candidatures et des offres (joint à cette note de synthèse), d'attribuer la délégation de service public de la fourrière automobile pour une durée de cinq ans et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes, notamment le contrat (dont le projet est joint à cette note de synthèse).

Conformément à l'article L2121-12 du code général des collectivités territoriales, le projet de contrat accompagné de l'ensemble des pièces peut, à la demande de chaque conseiller municipal, être consulté à la mairie dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1411-4, R 1411-1 et L2121-12,

VU le Code de la Commande Publique,

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 26 juillet 2023,

VU l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 15 décembre 2023,

VU la délibération du Conseil Municipal n°23.167 du 22 décembre 2023,

VU les avis des Commissions de Délégation de service public en date du 9 février 2024, du 15 février 2024 et du 21 février 2024,

VU le rapport final d'analyse des candidatures et des offres,

VU le projet de contrat,

VU l'avis de la commission Direction Générale / Affaires Générales / Sécurité / Politique de la Ville / Finances / Ressources Humaines du 24 avril 2024,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

1°) DECIDE d'attribuer la délégation de service public de la fourrière automobile, pour une durée de 5 ans à compter de la notification, à la SARL LE BRASINVERT, Quartier Sénébier, route D38C, 13460 LES SAINTES MARIES DE LA MER.

2°) AUTORISE Monsieur Le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet, notamment le contrat de délégation de service public.

Aucun élu n'ayant de remarque, M. le Maire propose de passer au vote.

ONT VOTE				
POUR	31	Julien SANCHEZ		
		Marie-France PERIGNON		
		Alberto CAMAIONE		
		Mireille FOUGASSE		
		Stéphane VIDAL	représenté par	Julien SANCHEZ
		Marie-Pierre THIEULOUY		
		Gilles DONADA	représenté par	Max SOULIER
		Audrey CIMINO	représentée par	Marie-France PERIGNON
		Max SOULIER		
		Hélène DEYDIER		
		Simone BOYER		
		Maurice MOURET		
		Roger ROLLAND		
		René BATINI	représenté par	Hélène DEYDIER
		Yvette CIMINO ROUVIER		
		Roger LANGLET		
		Eliane HAUQUIER	représentée par	Marie-Pierre THIEULOUY
		André CAMBI-GOURJON		
		Jean-Pierre PERIGNON		
		Martine HOURS	représentée par	Alberto CAMAIONE
René DANNE				
Corinne LECHEVALLIER BONNIN				
Karine BAUER				
Nelson CHAUDON				
Vincent SANCHIS	représenté par	Mireille FOUGASSE		
Gabriel GIRARD	représenté par	Karine BAUER		
Liliane PEPE BONNETY				
Jacqueline LE SPEGAGNE				
Dominique PIERRE				
Luc PERRIN				
Pascale NOAILLES DUPLISSY	représentée par	Jacqueline LE SPEGAGNE		
CONTRE	0			
ABSTENTION	1	Charles MENARD	représenté par Luc PERRIN	

La séance est levée à 10h40.

Monsieur le Maire remercie chacun pour sa présence.

Le secrétaire de séance



Max SOULIER

Le Maire



Julien SANCHEZ